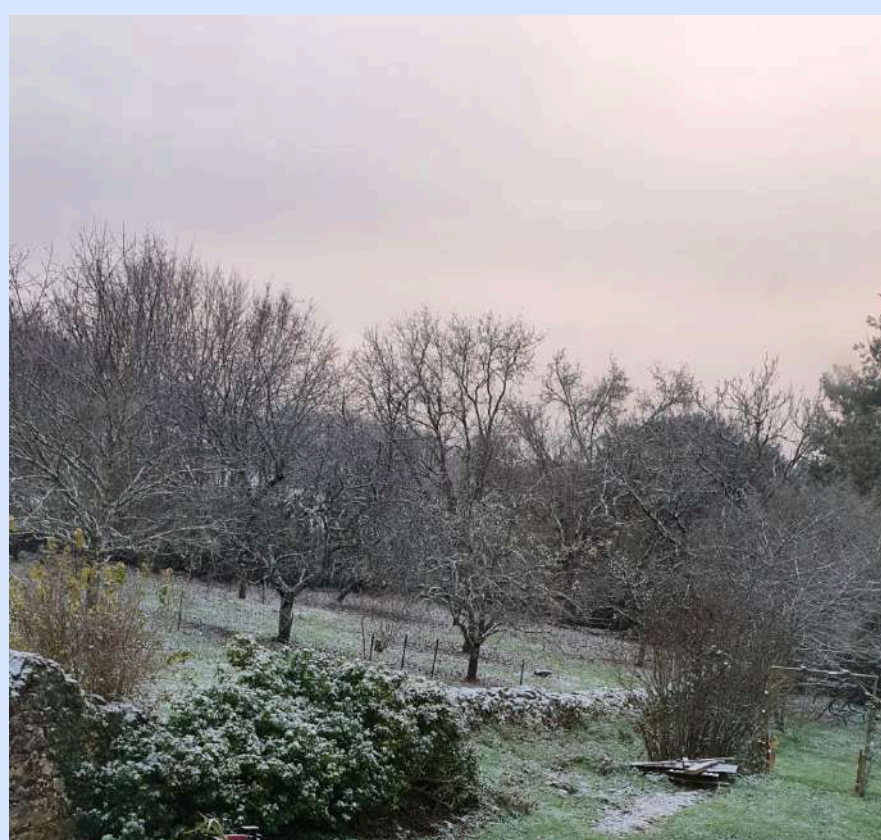
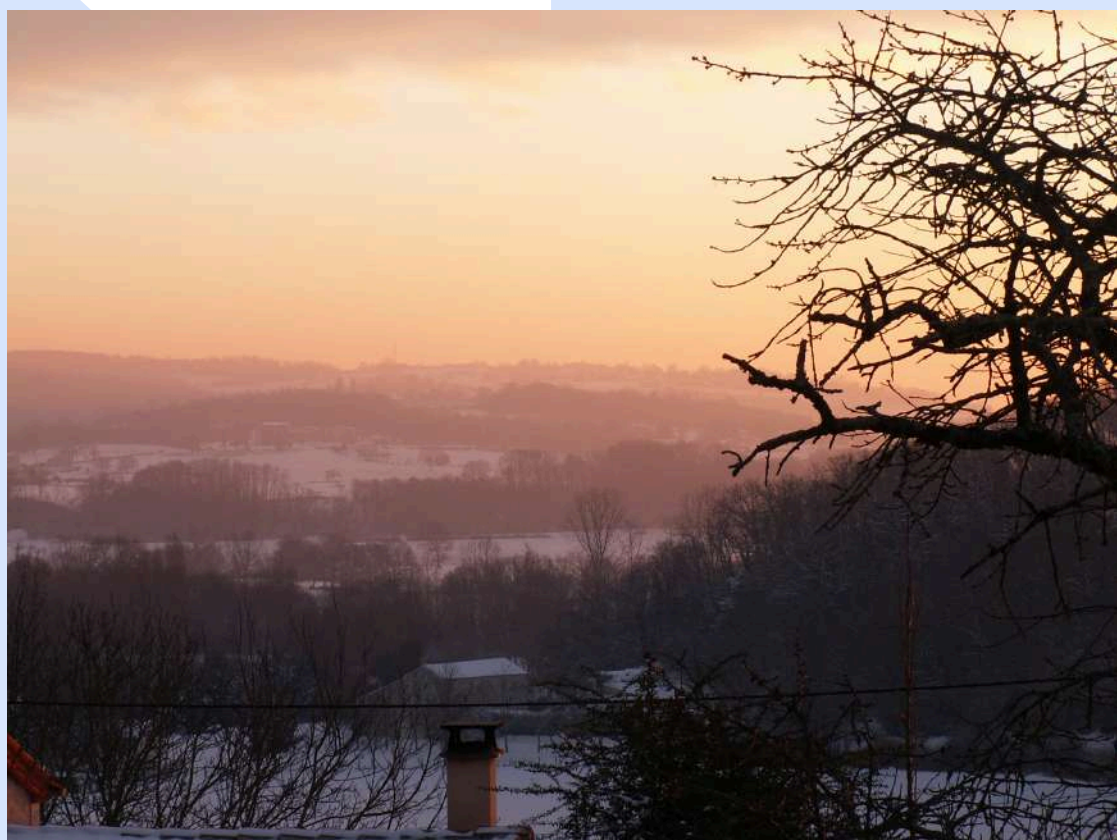
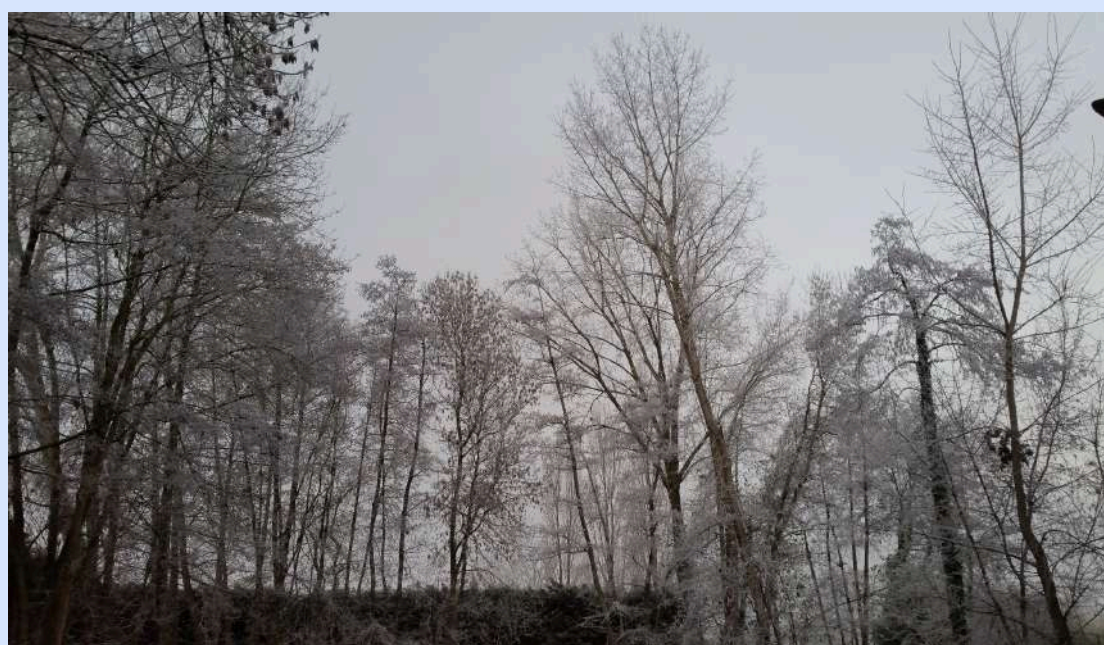




**Toute l'équipe
municipale vous
souhaite de très
bonnes fêtes de fin
d'année**



EDITO DU MAIRE

Chères Citoyennes, chers Citoyens,



Les 16 et 22 mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux.

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants.

Celui-ci devient identique dans les 25000 communes de moins de 1000 habitants et les autres.

Le passage à ce mode de scrutin implique la suppression du panachage ainsi que l'ajout ou le retrait de candidats.

Pour information, compte-tenu de notre strate de population, en 2026 Moulins-sur-Tardoire aura 2 sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes (50 sièges).

Par ailleurs, je tiens à vous rassurer quant à la dissolution de Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), actée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2025.

Cette décision, motivée avant tout par des raisons comptables et pécuniaires, ne remet pas en cause l'engagement social des élus et bénévoles auprès des administrés. La commission sociale qui résulte de fait de la dissolution continuera d'œuvrer.

Il en est de même pour les aides octroyées aux familles. Celles-ci seront désormais validées lors des conseils municipaux.

Les études du PLUI du périmètre ex Seuil Charente Périgord (Vilhonneur), touchent à leur fin. Plusieurs réunions publiques ont eu lieu depuis 2021, les dernières en date étaient les 23 et 25 septembre 2025 (à Marthon et Montbron). Le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire le 29 septembre 2025 et sera voté le 15 décembre 2025.

Vous avez été informés de la présence de panneaux mis à disposition du public en mairie pour la période du 18 novembre au 31 décembre 2025.

Par contre, le dossier complet sera consultable dans le cadre de l'Enquête Publique. Celle-ci sera organisée après les élections municipales 2026.

ENEDIS a sollicité les collectivités afin de rassurer et d'informer la population qu'il fait appel à un prestataire drone pour réaliser des contrôles visuels à distance sur les lignes électriques. Les véhicules de l'agent ENEDIS ou du prestataire portent un autocollant magnétique avec le logo ENEDIS

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter le service client au 09 70 83 19 70 pour les particuliers.

Notre commune ayant participé au concours lancé par le SDEG (syndicat d'électricité et de gaz), organisé par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement), j'ai le plaisir de vous informer que Moulins/Tardoire a été labellisée « Villes et Villages étoilés », obtenant 4 étoiles sur 5, suite aux efforts en faveur d'une meilleure qualité de nuit et de réduction de la pollution lumineuse liée à l'éclairage public. Le diplôme nous a été remis par Monsieur Bolvin, Président du SDEG16 et Monsieur de Lorme, Président de l'ANPCEN, le vendredi 5 décembre. Cette reconnaissance vous est dédiée.

Je vous fais également part du cadre juridique défini par l'arrêté du 17 juillet 2025 n°16-2025-17-00011, qui sera revu prochainement, relatif aux obligations légales de débroussaillage (OLD). Une page de ce bulletin les synthétise.

L'ensemble de l'équipe et des agents communaux se joignent à moi pour vous souhaiter d'agréables fêtes de fin d'année, une Santé préservée pour vous et vos proches, Réussite et Bonheur à l'occasion de ce nouvel an 2026.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité, le dimanche 18 janvier à 11h, à la salle polyvalente du site de Vilhonneur.

Que la France retrouve une stabilité et redonne espoir et foi à son peuple !

Bien à vous.

Brigitte PRECIGOUT

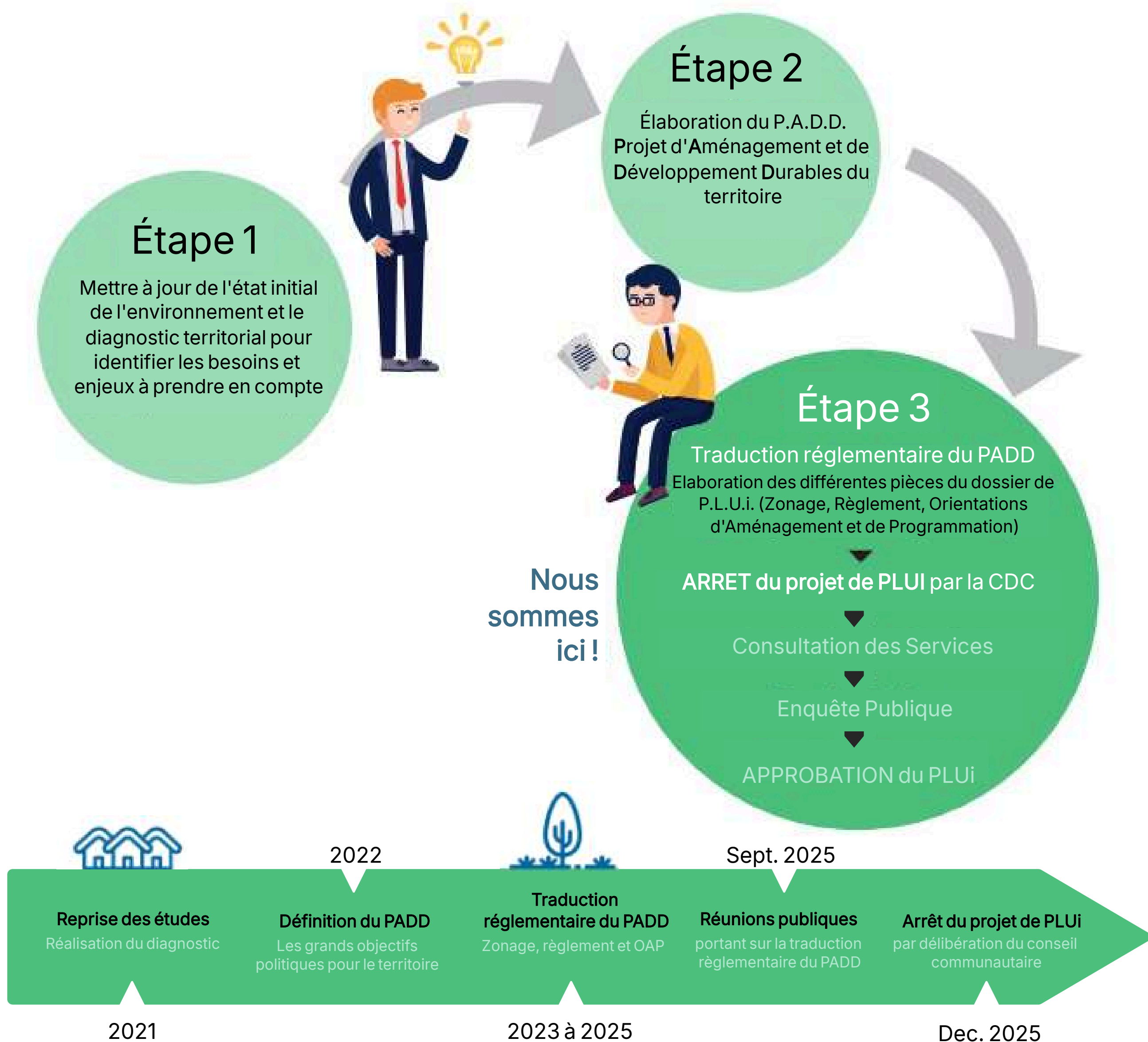
Votre Maire

« Que vos choix reflètent vos
espoirs et non vos peurs »
Nelson Mandela

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La lecture croisée des grandes thématiques de cette plaquette nous renseigne quant à la finalité du PLUi : trouver un équilibre entre la préservation du socle environnemental et paysager, le confortement des polarités et le maintien d'un territoire dynamique.

Pour des informations complètes et la mise à disposition du zonage, le PLUi sera consultable dans le cadre de l'enquête publique, après les élections de mars 2026



S'INFORMER

Site internet : www.rochefoucauld-perigord.fr

Articles dans les bulletins communaux

Lettre d'information

S'EXPRIMER

E-mail : plui-scp@rochefoucauld-perigord.fr

Réunions publiques les 23 et 25 septembre

Registre d'expression dans chaque commune + au siège et à l'antenne de la CDC

Enquête publique après les élections de mars 2026

TRAVAUX VOIRIE

Des aménagements pour une circulation plus sûre et un cadre de vie amélioré

Au cours des derniers mois, plusieurs travaux de voirie ont été réalisés sur l'ensemble du territoire communal, dans un souci constant d'amélioration de la sécurité routière, de gestion des eaux pluviales et d'entretien du réseau routier.

► Travaux sur les routes départementales :

-> Sécurisation des carrefours : Compte-tenu de l'affluence de clientèle au restaurant « Au rendez-vous des Compagnons » avec une ouverture le samedi soir et une sortie directe sur la RD 109, il a été nécessaire d'améliorer la sécurisation de ce secteur. Ce carrefour constituant les extrémités de trois commandes d'éclairage public différentes impacte 10 lampadaires existants et équipés de LED. Nous avons pris la solution d'étendre la plage horaire de l'éclairage sur ces points seulement les samedis, ce qui n'engendre aucun frais de pose de matériel.

En parallèle le 8 septembre, une réunion avec l'Agence Départementale d'Aménagement (ADA) a eu lieu pour ce même carrefour. Il en est ressorti une période de test de 6 mois avec 4 stops (dont 2 au sol), ainsi que le déplacement du passage piétons positionné désormais règlementairement face à la sortie du restaurant pour rejoindre le parking. Ces travaux ont été pris en charge par le Département suite au signalisation des carrefours dangereux réalisé par la municipalité en date du 1er mars 2022. Seule la peinture routière pour l'effacement du rond-point et de l'ancien passage piétons est restée à la charge de la commune.

-> Une autre réflexion se poursuit pour réduire la vitesse sur la D109 (partie Moulin de la Pierre/Puy du Four.

Installation d'écluses provisoires : Pour réguler la vitesse dans les zones sensibles, des écluses provisoires vont être installées sur la départementale 109. Ces aménagements permettront d'alterner la circulation et d'inciter les automobilistes à ralentir.

Aménagement des entrées de bourg : Des entrées de bourg notamment sur la départementale 73, ont été repensées, avec une signalisation renforcée, afin de marquer visuellement l'entrée en agglomération et encourager une conduite plus apaisée, aménagement en cours.

► Travaux sur les routes communales :

-> Signalisation : Plusieurs panneaux de signalisation ont été remplacés ou ajoutés sur les voies communales, afin de garantir une meilleure information et sécurité pour tous les usagers.

-> Déplacement des radars pédagogiques : Les radars pédagogiques ont été repositionnés sur de nouveaux axes afin de mieux cibler les zones à risque et sensibiliser les conducteurs aux limitations de vitesse.

-> Réfection de chaussées : Plusieurs petits tronçons de routes communales ont été refaits par gravillonnage, afin d'améliorer la qualité du revêtement et le confort de circulation.

► Gestion des eaux pluviales :

-> Aménagement drainant aux Doussinaux : Un dispositif de type drainant a été mis en place pour réguler efficacement les eaux pluviales et limiter les risques de ruissellement ou d'engorgement lors de fortes précipitations, impactant significativement certaines habitations.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans une démarche globale de sécurisation, de modernisation et de gestion durable des infrastructures routières. La municipalité remercie les habitants pour leur compréhension durant les périodes de travaux et reste à l'écoute de leurs remarques pour poursuivre l'amélioration du cadre de vie communal.

TRAVAUX VOIRIE

Deuxième tranche de travaux – Restauration du mur de soutènement et interventions au niveau du pont de décharge

Dans le cadre de la poursuite des opérations engagées pour la sécurisation et la préservation des infrastructures routières, une deuxième tranche de travaux de rénovation et de sécurisation du mur de soutènement sont en cours de réalisation sur la départementale 110 à proximité du lieu dit "Les Nilloux". Coût pour la commune 0€, les travaux étant intégralement pris en charge par le Département, (100000€).



CALITOM

Tout comprendre du service de collecte

Le nouveau schéma de collecte destiné à améliorer le tri fait évoluer le service des déchets depuis 2024 sur l'ensemble du territoire de Calitom pour l'adapter à l'évolution des pratiques. Rappel, conditions de collecte des déchets ...

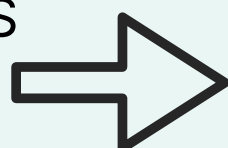
- Les sacs transparents sont destinés aux ordures ménagères et remplacent les sacs noirs ou bleus.

Utilisez-les dès que vous êtes équipés, mettez-les dans votre bac à couvercle sombre. Ils ne doivent contenir que des déchets non-recyclables.

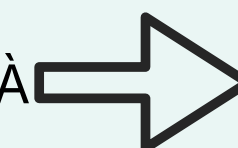
Attention, sacs noirs ou bleus opaques ou sacs non-triés seront refusés.



SORTIR LES SACS/BACS TOUJOURS LA VEILLE AU SOIR



JOURS FÉRIÉS COLLECTE DÉCALÉES AU LENDEMAIN À COMPTER DU JOUR FÉRIÉ



JOURS DE COLLECTE SUIVANTS SUR WWW.WALITOM.COM + LE CALENDRIER ANNUEL

- Les emballages et papiers recyclables sont à jeter en vrac dans les bacs jaunes.

Vous pouvez encore utiliser vos sacs jaunes pour mettre vos emballages et papiers recyclables avant de les jeter dans votre bac.

Ces sacs ne seront plus distribués à domicile. Vous pouvez en obtenir en pôles de valorisation (déchèteries) ou en mairie.



LES BONS RÉSULTATS DES SACS TRANSPARENTS ET DU TRI

En Charente, 34kg de recyclables ne devraient plus être dans les ordures ménagères. Les sacs transparents gris améliorent nettement les gestes de tri.

- 40%
d'ordures ménagères sur tous les territoires

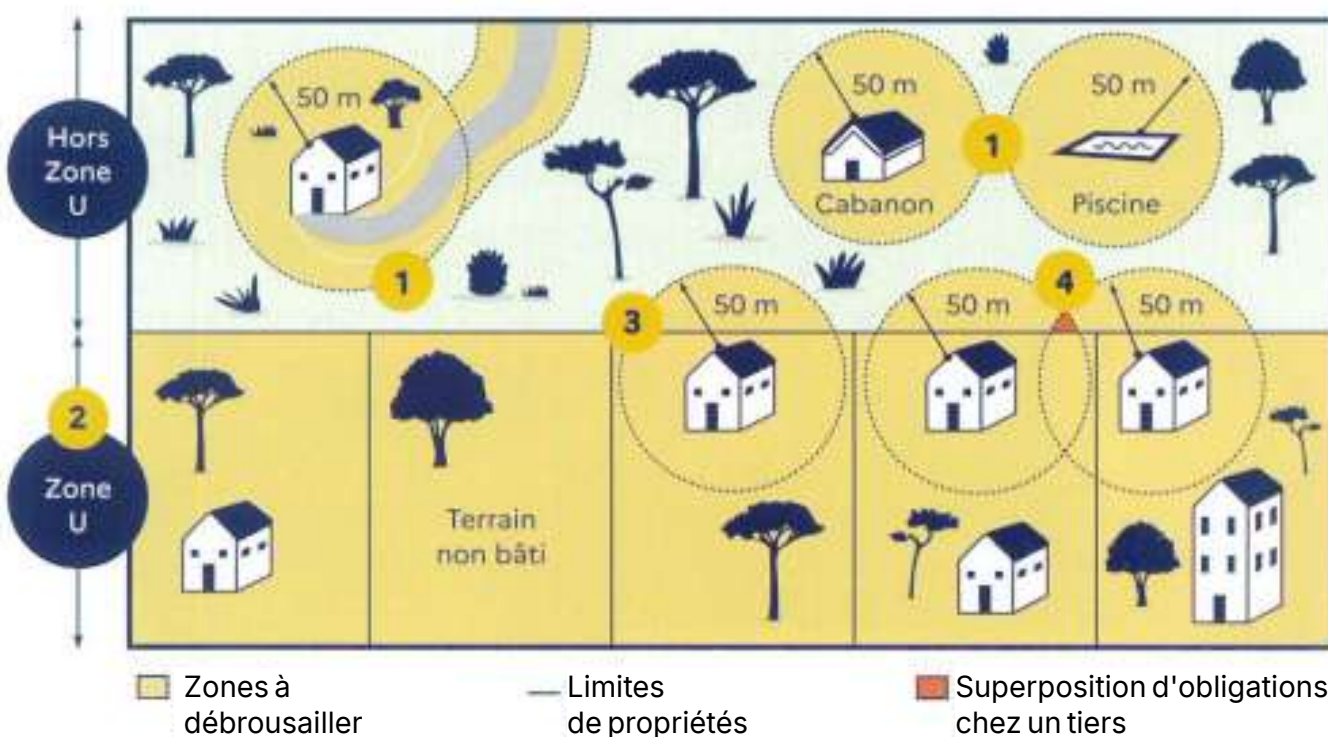
+ 15%
d'emballages et papiers triés passés aux sacs transparents

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)



Où s'appliquent les obligations légales de débroussaillage ?

Dans la zone constituée des massifs forestiers classés à risque et d'une bande de 200 mètres autour de ces derniers. Une cartographie indicative est disponible sur le site Géoportail : www.geoportail.gouv.fr



Comment débroussailler ?

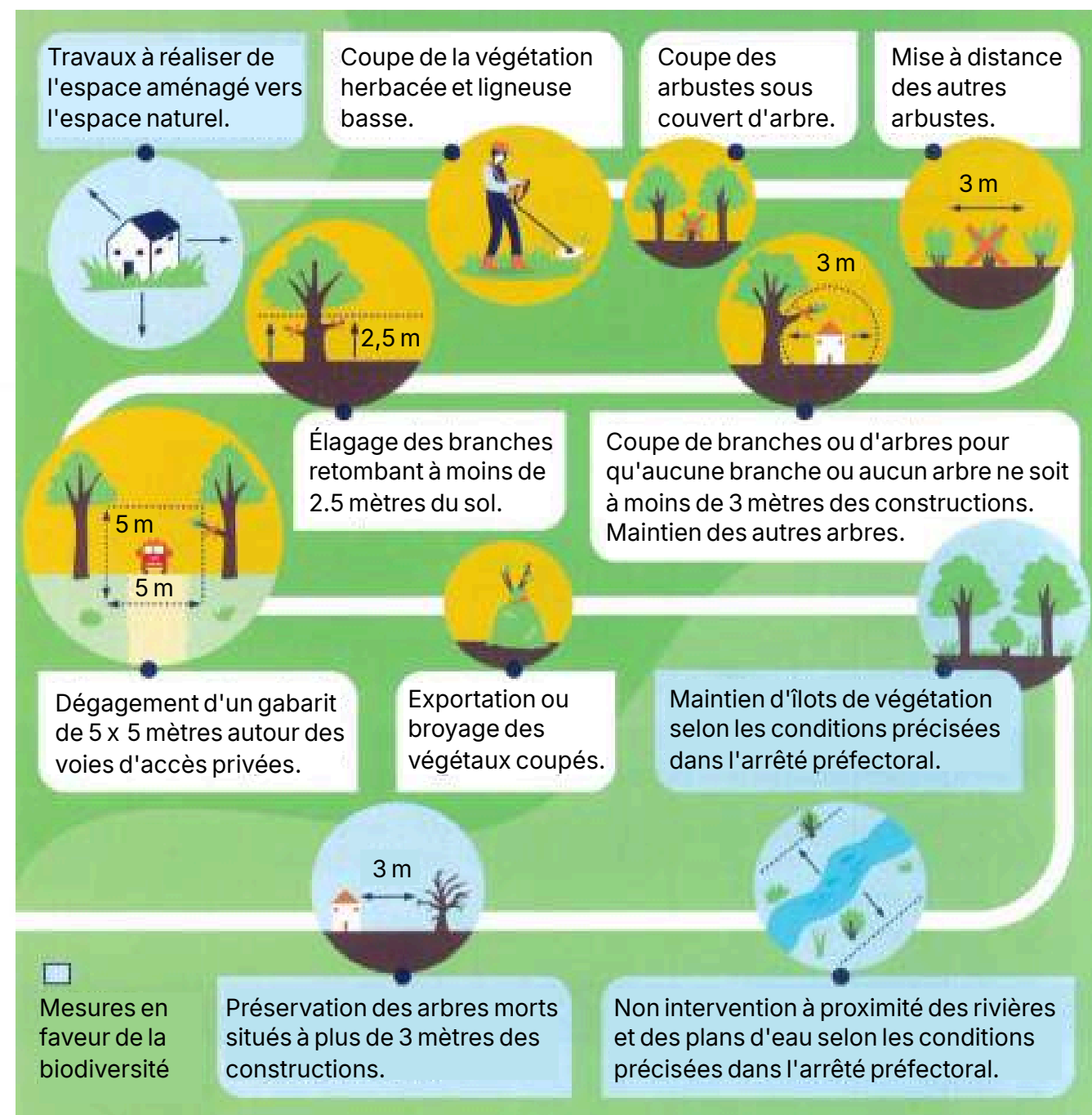
Le débroussaillage est à la charge du propriétaire des constructions et installations de toutes natures.

1. Il doit être réalisé autour des constructions (sur une profondeur de 50 mètres) et autour des voies d'accès privées y menant (selon les conditions précisées dans l'arrêté préfectoral).
2. Si la parcelle est classée en zone U au document d'urbanisme, elle doit être intégralement débroussaillée.
3. En cas de débroussaillage chez mon voisin?
 - Si les travaux de débroussaillage s'étendent chez votre voisin, et s'il n'est pas tenu lui-même par cette obligation, vous devez débroussailler chez lui en obtenant son autorisation préalable. (modèle de courrier disponible sur le site internet de la préfecture).
 - En cas de refus, l'obligation et la responsabilité sont mises à sa charge. En cas de non-réponse ou de refus, signalez-le à votre mairie.

4. En cas de superposition d'obligations chez un tiers, des règles particulières s'appliquent. Elles sont présentées en détail sur le site internet de la préfecture.

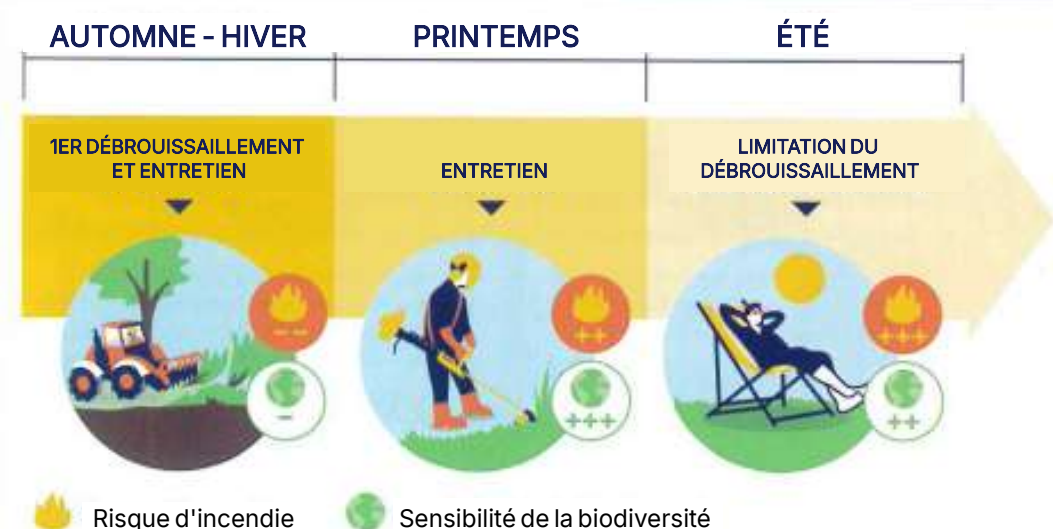
Comment débroussailler ?

DÉBROUSSAILLER CE N'EST PAS TOUT RASER !



En plus des actions présentées sur ce schéma, des mesures dérogatoires existent, et d'autres mesures en faveur de la biodiversité sont à respecter. Le site internet de la préfecture détaille l'ensemble des mesures à mettre en oeuvre.

Quelles sont les périodes recommandées pour débroussailler ?



Quelles conséquences si je ne débroussaille pas ?

- La mise en danger des personnes et la perte de biens
- Une amende administrative de 50€/m² non débroussaillé
- Des poursuites pénales
- Des répercussions sur le régime d'assurance

Où se renseigner ?

- En mairie
- Sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr

LE CCAS

Moulins-sur-Tardoire s'engage pour Octobre Rose

Dans le cadre de la campagne nationale Octobre Rose, dédiée à la lutte contre le cancer du sein, la commune de Moulins-sur-Tardoire a tenu à affirmer son soutien à cette cause essentielle.

Cette année, la municipalité a décidé de participer à sa manière en achetant pour 126 euros de goodies : parapluies, ballons et fanions roses, symboles forts de cette mobilisation. Ces objets ont été utilisés pour décorer la commune durant le mois d'octobre, afin de sensibiliser les habitants à l'importance du dépistage du cancer du sein et de montrer notre solidarité envers les patientes touchées.

Mais au-delà de la visibilité, cet achat a une portée concrète : soutenir les professionnels de santé, les chercheurs et les associations qui œuvrent à la fois pour la recherche médicale et pour l'accompagnement des femmes en post-opératoire.

Avec ce geste, Moulins-sur-Tardoire affirme sa volonté de participer activement à la lutte contre le cancer du sein et d'apporter son soutien à toutes celles qui affrontent cette épreuve.

Ensemble, faisons front contre le cancer. Le ruban rose, c'est l'affaire de tous.



Cette année le repas des aînés est prévu le dimanche 1er février 2026

LES AIDES DE LA MAIRIE AUX FAMILLES

L'Aide au permis de conduire



Une participation forfaitaire de 60€ pour le financement des frais d'inscription du permis de conduire et de l'apprentissage anticipé à la conduite des futurs conducteurs .

Critères d'attribution : être âgé de 15 à 20 ans et être résident dans la commune . Le dépôt des demandes d'aide devra être effectué dans les trois mois suivant l'inscription des candidats à la formation d'auto-école

Pièces à fournir : un justificatif d'identité, de domicile et de paiement des frais d'inscription.

L'Aide aux activités sportives et culturelles

Une aide de 50 € par enfant pour les activités sportives, culturelles ou de loisirs .

Critères d'attribution : Activité pratiquée par l'enfant jusqu'à ses 16 ans, domicilié sur notre commune et 1 seule activité par année scolaire .

Subvention versée aux clubs, associations, fédérations ou tout autre prestataire culturel .



L'Aide aux voyages



Une aide de 70€ par enfant pour les voyages scolaires, périscolaires, linguistiques et d'échange culturel.

Critères d'attribution : voyage effectué par un enfant domicilié sur notre commune. Voyage d'une durée supérieure à 2 jours jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

Un seul voyage par année scolaire.

Subvention versée à l'organisateur du voyage ou du séjour.

**Un formulaire obligatoire est à remplir pour chaque demande de subvention.
Celui-ci est disponible sur notre site internet ou en mairie.**

POLE ENFANCE JEUNESSE

Le projet du " Pôle Enfance " de la Communauté de communes vise à regrouper en un même lieu plusieurs services dédiés à la jeunesse et à la famille : l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), le RPE (Relais Petite Enfance), la crèche Mélusine et le LAEP (lieu d'accueil enfants-parents). Le futur complexe est voué à s'implanter sur la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Le choix du site s'est porté sur la ferme de l'Assesseur, acquise par l'EPCI en 2021.

Le coût total du projet est estimé à 4,6 M€ HT.

La première phase de sa réalisation, initiée en 2023, a été dédiée aux études préalables visant à estimer le montant des investissements nécessaires à la rénovation des

bâtiments existants.

Ces derniers doivent accueillir l'ALSH, le RPE et la LAEP. Dans ce cadre, la communauté de commune a bénéficié d'une première subvention DETR de 431 832 €.

En 2024, une seconde demande de soutien financier a été adressée aux services de l'état.

Le montant total des travaux de réhabilitation s'élève à environ 960 000 €.

Le transfert de la crèche Mélusine s'opérera dans un tout nouvel édifice qui sera rendu possible grâce notamment au concours financier de la CAF de Charente, engagée à intervenir à hauteur de 594 000 €.

Les travaux ont un coût estimé à 1 950 000 €, montant incluant une aire de stationnement et les travaux de voirie. Le Département s'est également porté financeur, ainsi que l'ADEME par l'entremise du plan chaleur.



En résumé, pour l'ensemble du projet :

Total des subventions : 2 969 512 € HT

Reste à charge pour l'EPCI : 1 638 010 € HT

Le futur Pôle Enfance entend offrir un accueil de haute qualité aux usagers des services jeunesse de la Communauté de communes, avec le soutien et l'accompagnement de la PMI.

Le projet constitue une étape essentielle de la Convention Territoriale Globale, signée en 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Charente et la MSA.

Cet accord-cadre engage en effet la Communauté de communes à définir un projet social de territoire nécessitant l'élaboration d'une offre de services coordonnée.

Effectif jusqu'en 2028, il prévoit tout particulièrement le maintien, voire la création, de places d'accueil pour les enfants de 0 à 11 ans.

Il ambitionne également le renforcement de l'attractivité des services de l'EPCI



MAISON PETITE ENFANCE CABRIOLES A VOUTHON

Un LAEP est un espace de rencontre, de jeux, d'écoute, de découverte et de socialisation pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés par un parent ou un adulte référent. C'est aussi un lieu de partage et d'échange pour aborder les questions du quotidien.



UN LIEU DE JEUX,
D'ÉVEIL DE PARTAGE
POUR VOUS, VOS
ENFANTS DE 0 À 6 ANS

UN LIEU DE
RENCONTRE AVEC
D'AUTRES PARENTS

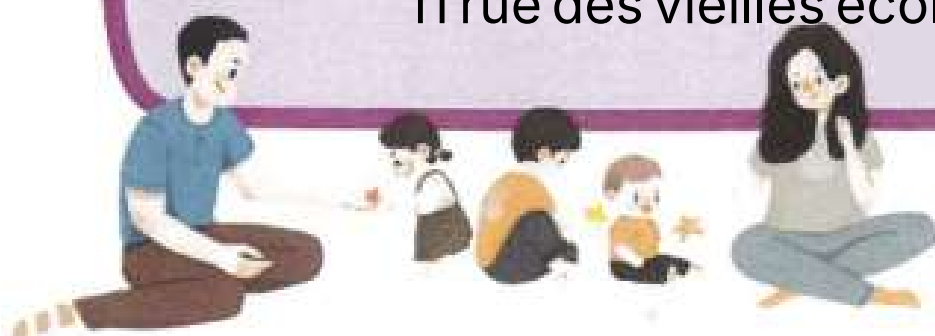


UN LIEU D'ECOUTE ET
D'ÉCHANGES AVEC LES
ACCUEILLANTES



GRATUIT

L'accueil est gratuit, anonyme et sans inscription. Deux accueillantes sont présentes pour vous accueillir tous les mardis de 9h à 11h30 à la Maison Petite Enfance Cabrioles à Vouthon (ancienne école)
11 rue des vieilles écoles. Renseignements 06 60 48 63 88



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025



En ce jour de commémoration de l'armistice de la guerre 14/18, les anciens combattants et prisonniers de guerre des associations de Moulins-sur-Tardoire (ACPG CATM TOE OPEX et UNC) se sont retrouvés aux monuments aux morts des communes de Vilhonneur et Rancogne. A cette occasion, le président des ACPG de Moulins-sur-Tardoire a remis la croix

du combattant à Mr Vaudon Frédéric (ancien du Liban). Après avoir lu des lettres de poilus les élèves des écoles primaires de Saint-Sornin ont chanté la Marseillaise, à la grande satisfaction des personnes présentes qui ont applaudi la prestation.

Nous disons merci à leurs institutrices mesdames Bourdet et Linleau.

110 convives des associations de Moulins-sur-Tardoire (UNC-ACPG), Pranzac (ACPG) et Chazelles (UNC) se sont retrouvés pour partager un repas à la salle des fêtes de Chazelles.



UNE HALLE A L'ABRI DU TEMPS

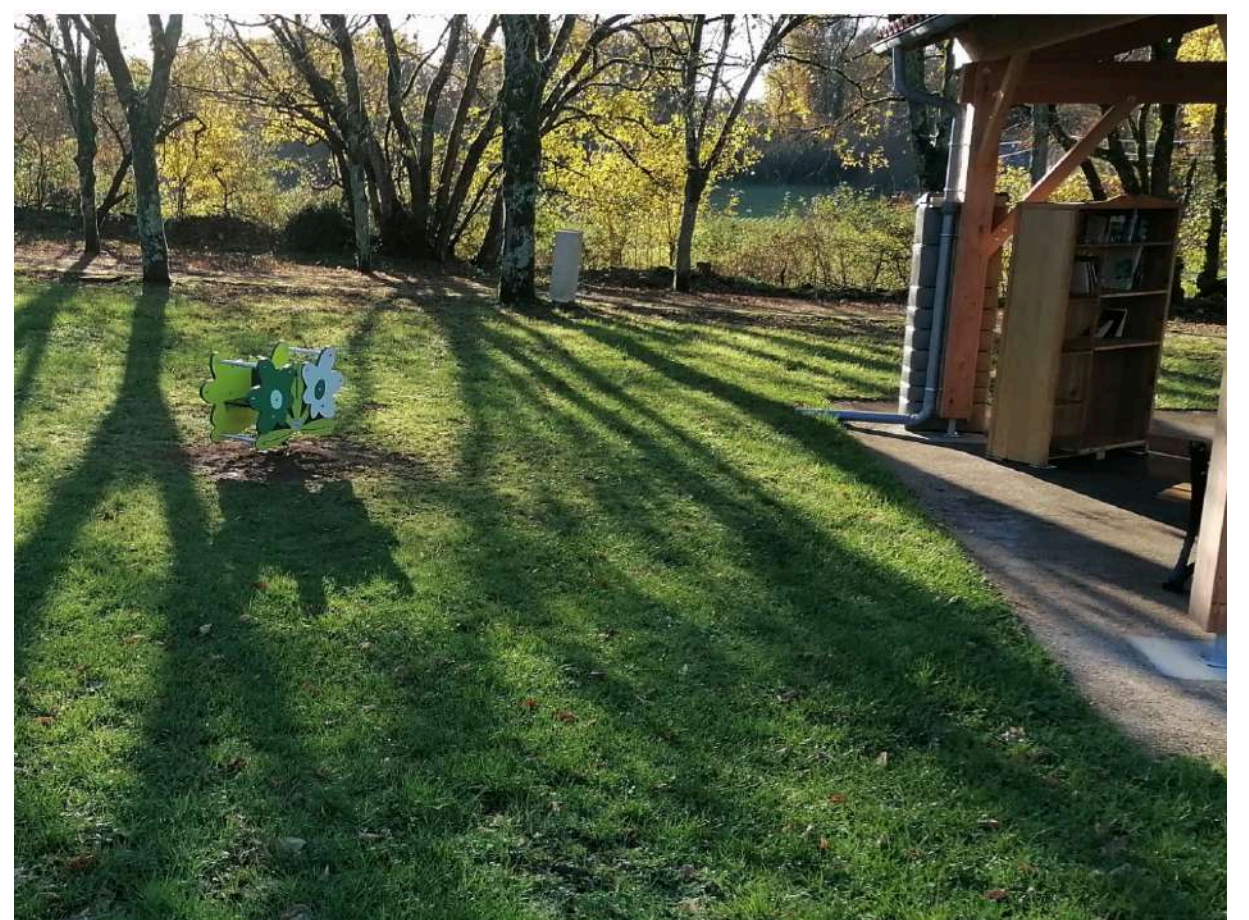
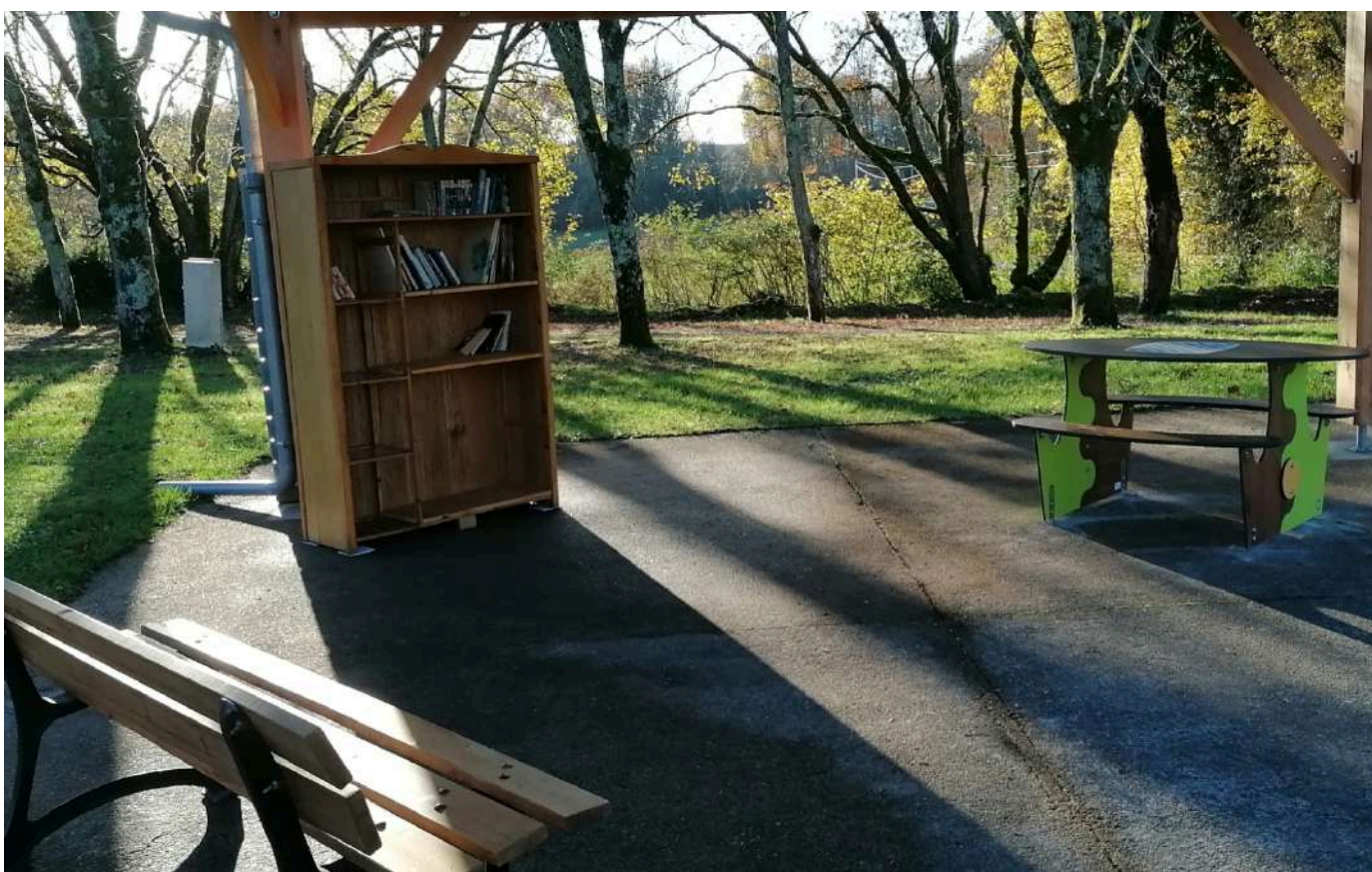
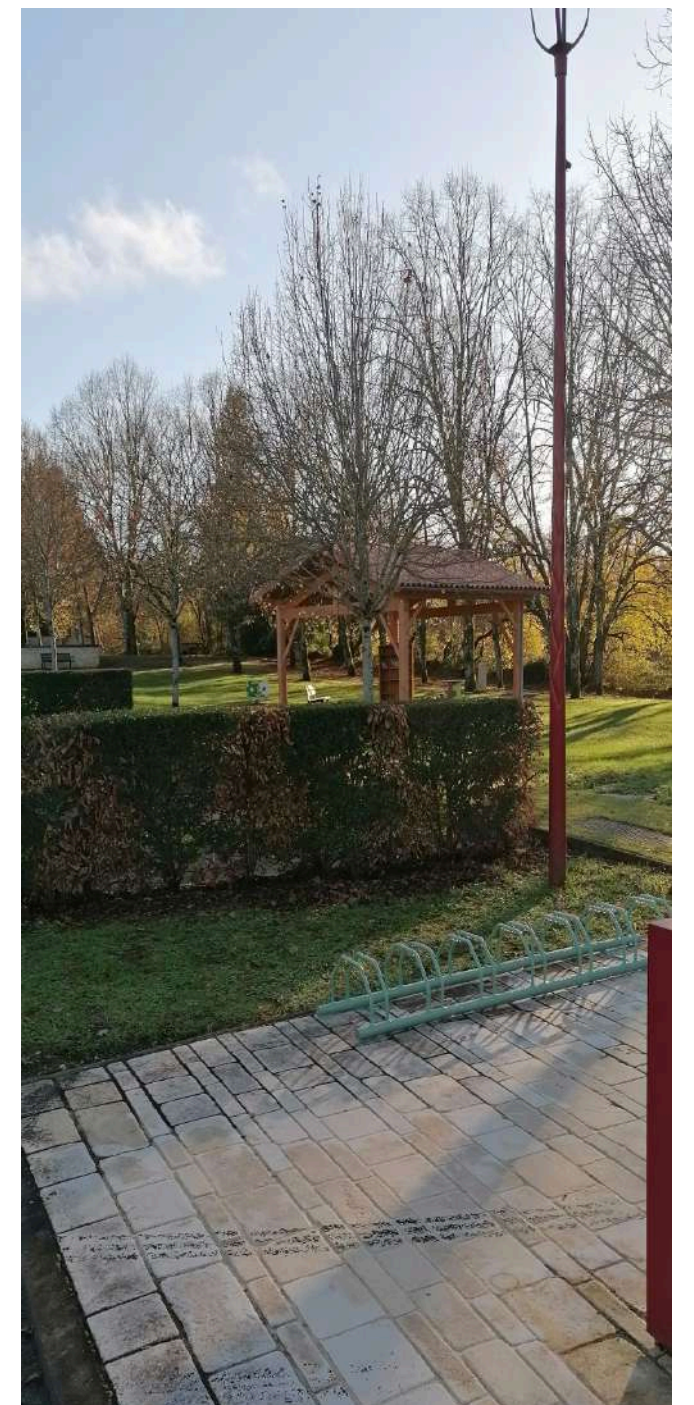


C'est à la fin de cet été qu'une halle de 42 m² a été érigée sur le terrain communal de Rancogne.

Cet espace a pour vocation d'offrir aux administrés et aux personnes de passage un lieu convivial pour se retrouver, échanger, partager ou se reposer un moment.

Créer du lien et développer le « mieux vivre ensemble » sont des thématiques chères à l'équipe d'élus qui a souhaité concrétiser cet état d'esprit au travers de ce bâtiment. Equipée d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des plantations, la halle va être fermée sur deux faces par un bardage bois de 1.50 m pour une plus grande protection contre les intempéries. Elle est dotée d'une table avec un damier incorporé, d'un banc, d'une boîte à livres confectionnée par Michel ROUDY avec du bois de récupération (lames de l'ancien plancher de la salle des fêtes) et d'un jeu à ressort pour enfant à l'extérieur.

Mise en œuvre par des entreprises locales pour un coût de 17575.90€ HT, ce projet a fait l'objet d'une dotation des services de l'Etat (DETR) d'un montant de 6515 €, soit près de 35% des frais engagés par la Commune.





FOYER LOISIRS PLEIN AIR



SAINT JEAN

La traditionnelle fête de la saint Jean avec son repas du samedi soir et son exposition de véhicules d'antan du dimanche a encore été une réussite 2025. Le magnifique site de Landaudrie nous a permis d'accueillir plus de 150 véhicules d'exceptions.



Tout simplement la plus importante réunion de ce type dans notre secteur. Merci aux nombreux visiteurs qui ont profité de cette belle journée ensoleillée.

BRIC A BRAC



Le FLPA a accueilli 139 exposants et de nombreux visiteurs le dimanche 3 août, un temps magnifique et toutes les conditions réunies pour un magnifique bric à brac devenu une référence aussi dans ce domaine.



REPAS D'AUTOMNE

Et pour finir l'année 2025 au menu cassoulet le 18 octobre. Encore une bonne ambiance dans la salle des fêtes de Vilhonneur.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

Sous réserve de validation par l'Assemblée Générale en janvier.

Pour toutes réservations : 06 33 53 06 96

-22 février : Concours de belote.

-28 mars : Repas Choucroute.

-26 avril : Marché de gourmand

-27 juin : Repas Saint-Jean.

-28 juin : Exposition des véhicules d'antan

-2 août : Bric-à-brac.

-24 octobre : Repas d'automne

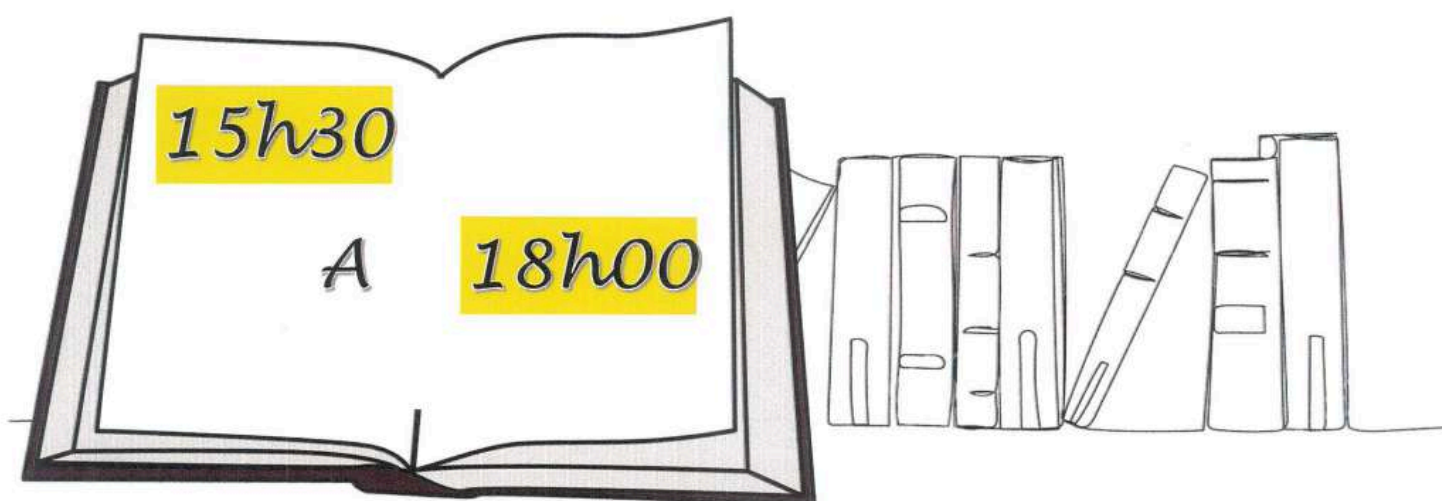
Le FLPA vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire a lieu dans la salle des fêtes de Rancogne tous les Lundis de 19H à 20H30.

Le plaisir de lire vous gagne !

Rendez-vous chaque vendredi



Dans votre bibliothèque (ancienne mairie de Rancogne)

INFOS PRATIQUES

RAPPEL ARRETE PREFECTORAL DU 01/04/2022 . Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers (il est régulièrement la cause de propagation d'incendies),
- Brûlage des déchets verts municipaux ou d'entreprises,
- Feux d'artifices sans autorisation préfectorale,
- Lâcher de lanternes célestes,
- Brûlage des pailles soumises à la PAC.

RAPPEL : NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement ne sont autorisés qu'aux plages suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Quand je promène mon chien c'est toujours en laisse, pour éviter morsures et accident de la circulation. Le propriétaire, gardien ou détenteur d'un animal à quelque titre que ce soit est tenu, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux.



Mairie de Moulins-sur-Tardoire Horaires d'ouverture au public

Lundi de 9h00 à 17h00
Mardi de 9h00 à 18h00
Mercredi fermé
Jeudi de 9h00 à 18h00
Vendredi de 9h00 à 18h00



Aux heures d'ouverture
05 45 23 11 68



En dehors des heures d'ouverture
et cas d'urgence uniquement
07 84 68 39 12



Nos déchetteries :

Montbron
Le Plantier

Tel : 05 45 70 28 30

Lundi 9h-12h / 14h-18h
Mardi 9h-12h / 14h-18h
Mercredi 14h-18h
Jeudi Fermé
Vendredi 9h-12h / 14h-18h
Samedi 9h-12h / 14h-18h
Dimanche Fermé

La Rochefoucauld
ZI Olérat

Tel : 05 45 62 39 80

Lundi 9h-12h / 14h-18h
Mardi 9h-12h / 14h-18h
Mercredi 9h-12h / 14h-18h
Jeudi 9h-12h / 14h-18h
Vendredi 9h-12h / 14h-18h
Samedi 9h-12h / 14h-18h
Dimanche Fermé

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Relais paroissial : pour tout événement heureux ou douloureux survenant dans vos familles ou dans celles de vos proches, n'hésitez pas à contacter :

Prieuré Marie Médiatrice

7 faubourg Saint Maurice
16220 MONTBRON
tel : 05 45 70 71 82
Mail : paroisse.saintaugustin@dio16.fr

Prieuré Marie Médiatrice

17 place Saint Cybard
16110 LA ROCHEFOUCAULD EN AMGOUMOIS
Tel : 05 45 63 01 24
site internet : <https://paroisse-staugustin16.fr>

Service communication : Mairie de Moulins-sur-Tardoire

Ce numéro a été élaboré par : B.Précigout, N.Leprêtre, E.Tardieu, J-C.Raymond, L.Bonneau, M.Mazeau, N.Olivier, R.Nebout, P.Soierat

Crédits Photos : Mairie de Moulins-sur-Tardoire

Impression : Mediaprint & Cie- Chasseneuil sur Bonnieure

Tirage : 410 exemplaires